

ACTIS

Rapport de
transparence

ANNEE 2016

ACTIS

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2016

Préambule

Conformément à l'article R823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de leur exercice, un rapport de transparence.

Présentation du groupe

Histoire

ACTIS est né de la fusion de deux cabinets indépendants implantés en Franche Comté et intervient dans le domaine de l'expertise comptable et de l'audit depuis plus de 40 ans. Pour conforter son développement, deux confrères partageant les mêmes valeurs d'éthiques professionnelles et humaines ont rejoint la société en 2009.

Aujourd'hui, ACTIS est l'un des plus importants cabinets de conseil de Franche-Comté, fort de l'action de plus de 90 collaborateurs spécialisés.

Structure juridique

La société Actis, Audit Conseil et Expertise Comptable est une société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 353 377 328, dont le siège social est 8 rue Madeleine Brès à Besançon (25 000).

La société est détenue indirectement par des associés commissaires aux comptes exerçant leur activité au sein de cette structure professionnelle.

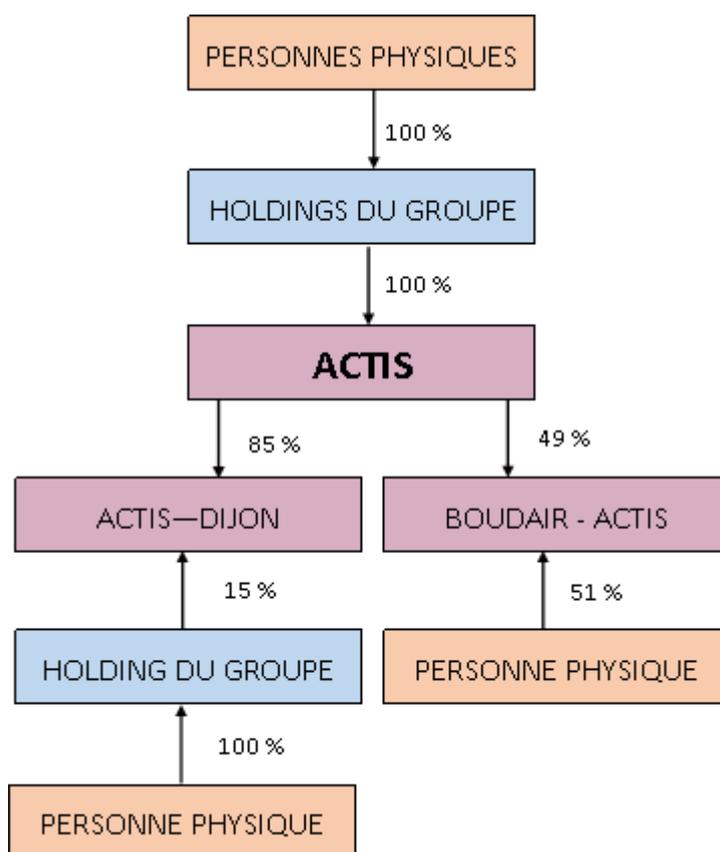
La société Actis est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes dans le ressort de la cour d'Appel de Besançon et à l'Ordre des Experts-Comptables de Dijon.

Organigramme du groupe

Actis détient des participations dans les cabinets suivants :

- Le cabinet ACTIS DIJON à Dijon, détenu à 85% par ACTIS ;
- Le cabinet BOUDAIR ACTIS à Dole, détenu à 49% par ACTIS.

Ces deux sociétés n'exercent pas l'activité de commissariat aux comptes.



Les implantations du groupe ACTIS

Le groupe ACTIS se caractérise par une implantation régionale dans les villes suivantes : Besançon, Baume les Dames, Dijon, Dole, Montbéliard, Ornans, Pontarlier, Saône, Valdahon.

Activités et spécialités

Le développement de la société ACTIS s'appuie sur les deux axes principaux suivants :

- Un conseil de proximité s'appuyant sur une localisation de ses bureaux au plus près de l'activité de ses clients. C'est pourquoi ACTIS est positionné dans les villes parmi les plus dynamiques économiquement au niveau de la région. La volonté d'ACTIS est de continuer à développer ses implantations au service de ses clients.
- Une spécialisation technique des collaborateurs permettant de développer nos compétences dans les domaines de l'audit, de l'expertise et du conseil. Ainsi ACTIS consacre un budget significatif à la formation de ses collaborateurs.

ACTIS présente une compétence reconnue dans le domaine de l’audit légal et contractuel. Par ailleurs, ACTIS est également en mesure d’intervenir dans différentes missions telles que le droit fiscal et social, le droit des sociétés ou la création d’entreprise, l’organisation des systèmes d’information et la gestion de patrimoine. Notre offre de services est destinée à des clients de toute taille et de toute activité économique, sans être exhaustive, dans les secteurs de l’industrie, du commerce, de l’artisanat, des prestations de services, des professions libérales et du monde associatif et sportif.

Principes de gouvernance

La gouvernance du groupe Actis s’effectue à travers les trois organes suivants :

- Assemblée générale
- Comité de direction
- Comité stratégique

Le comité de Direction est en charge :

- De prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement interne du cabinet et des filiales ;
- De matérialiser les décisions d’acceptation des nouveaux mandats ;
- De valider les projets d’opinions qui seront émises sur les dossiers sensibles.

Membres :

- Benoit BARTHOULOT
- Emmanuel BOUHELIER
- Noémie BOUVIER
- Jean COMTOIS
- Thierry GIRARDET
- Gilles ROY
- Vincent PORRO

Le comité stratégique est en charge :

- De la définition de la stratégie groupe
- Du développement du groupe
- De la communication

Membres :

- Benoit BARTHOULOT
- Emmanuel BOUHELIER
- Noémie BOUVIER
- Jean COMTOIS
- Thierry GIRARDET
- Gilles ROY

Réseaux - Groupements et associations techniques

ACTIS est membre du groupement SYNERGA depuis 2014. Ce groupement se caractérise par les éléments suivants :

- 46 groupes de cabinets sur plus de 100 villes ;
- 1 200 personnes dont plus de 130 experts ;
- Un CA global de 100 M€ ;
- 5^{ème} groupement français de cabinets.

Les apports du groupement portent sur les domaines suivants :

- Développer ses avantages concurrentiels ;
- Partager ses méthodes de management ;
- Se former et s'informer pour enrichir ses compétences ;
- Rendre attractif le recrutement de nouveaux talents ;
- Bénéficier de méthodes de travail performantes qui font leur preuve au quotidien ;
- Mieux répondre aux mutations de nos métiers.

Il est à noter que le groupement SYNERGA n'est pas un réseau au sens de l'article 22 alinéa 1 du code de déontologie de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

La gestion des risques

Indépendance

L'indépendance est une condition fondamentale de nos missions, de la crédibilité de nos travaux et de la qualité de notre service, éléments essentiels au bon fonctionnement des entreprises et de l'économie.

Ainsi, les associés et collaborateurs du cabinet doivent clairement être et apparaître comme étant indépendants à tout moment et à tout point de vue.

C'est pourquoi, le respect des règles que se donne ci-après le cabinet est strictement obligatoire, à savoir les principes fondamentaux du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes (articles 4 et 5). Le guide d'exercice professionnel est à disposition des collaborateurs et associés sur l'intranet d'Actis.

Chaque associé signataire signe tous les ans, en début d'année, une déclaration d'indépendance ainsi que la charte d'indépendance, pour tous les dossiers dont il a la charge. Lorsqu'un associé identifie dans le cadre d'une mission d'audit, une situation de nature à porter atteinte à l'indépendance, il procède à des consultations de la direction du cabinet afin de déterminer la position à adopter qui peut, selon le cas, le conduire à renoncer à la mission d'audit.

De plus, chaque collaborateur signe chaque année, une déclaration d'indépendance ainsi que la charte d'indépendance relative aux dossiers sur lesquels il intervient.

Qualité

Le positionnement du cabinet sur les critères d'appréciation de la qualité des dossiers de commissariat aux comptes sont centralisés sur un fichier informatique.

La simple lecture de ce fichier permet aux contrôleurs qualité de s'assurer, avant de procéder au contrôle, du respect des normes, du moins au niveau de l'existence des documents obligatoires (lettre de mission – lettre d'affirmation – synthèse – plan de mission, etc...).

Il faut préciser qu'en application de la réglementation propre à la profession, Actis a déjà fait l'objet de deux contrôles qualités périodiques de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes en 2010 et en 2016. Ces contrôles n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnements ou conduit à des observations critiques sur l'organisation du cabinet et l'accomplissement des missions légales.

Activité Commissariat aux comptes

Chiffre d'affaires

L'activité Commissariat aux comptes représente environ 10 % du chiffre d'affaires total de la société ACTIS, soit environ 600 K euros.

Il ressort du compte de résultat cumulé 2016 une production de 6 millions d'euros.

Liste des clients APE et établissements

Mutuelles (livres I et II) : MMC - MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE, 6 rue Paul Morel, Vesoul (70 000).

Ressources Humaines

Effectifs

La société ACTIS compte plus de 90 collaborateurs spécialisés, dont 8 experts-comptables pour la plupart commissaires aux comptes et associés.

L'effectif de l'activité audit est de 5 personnes, exerçant quasi-exclusivement l'activité de commissariat aux comptes.

Formation et compétences

L'expert-comptable et/ou commissaire aux comptes doit posséder les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses missions. Il maintient un niveau élevé de compétence, notamment par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation.

Il veille également à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qu'il leur confie et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Politique de recrutement et plan de formation

Le cabinet recrute des collaborateurs de tous niveaux en fonction de ses besoins.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau, est impliqué dans un plan de formation annuel, fonction des objectifs et/ou des souhaits individuels.

Système d'évaluation périodique des collaborateurs

Chaque collaborateur, du niveau débutant au niveau responsable de mission, est évalué au moins une fois par an.

Les fiches d'évaluation sont remplies par les responsables de mission et sont remises à l'associé responsable du pôle audit. Ces évaluations font l'objet d'un retour au collaborateur lors de son entretien annuel.

Rémunération des associés

La rémunération de chaque associé repose sur sa contribution au développement, à la réalisation des objectifs groupe en matière de résultat, et à la notoriété du cabinet et du Groupe.

Déclaration de la direction

En application de l'article R 823-21 du Code de Commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité.

Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondantes aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à Besançon, le 31 mars 2017

Pour la société ACTIS

Jean Comtois

Président